



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Préfet

CDCI
28 SEPTEMBRE 2015 – 9H30
PRÉFECTURE DE L'EURE – SALLE MONET

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion : Débat pour une ébauche de nouvelle organisation de l'intercommunalité dans l'Eure

Le préfet ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence et constate que le quorum étant atteint, la commission peut valablement siéger. Il insiste sur le fait que la CDCI n'a pas vocation à être une tribune politique et demande, en conséquence, aux membres de bien vouloir limiter leurs échanges à l'objet de la réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 31 août 2015 est approuvé par la commission à l'unanimité, avec l'observation suivante de la part de **Lionel Prévost**, faisant référence au paragraphe repris, sur le sujet, dans le compte-rendu : il rappelle que le département ne peut, par le biais des subventions accordées aux EPCI, exercer de tutelle sur ceux-ci. **Sébastien Lecornu**, président du Conseil départemental lui répond ne jamais avoir utilisé le terme de tutelle, mais maintient que sa collectivité accompagnera plutôt des périmètres qui démontreront leur cohérence à l'échelle d'EPCI élargis, aptes aux investissements.

Le préfet rappelle la méthode qu'il a mis en œuvre pour recueillir l'expression de élus avant même le début des consultations. Le projet de schéma devra être présenté à la prochaine CDCI du 15 octobre, date à partir de laquelle débutera la consultation officielle et le recueil des avis auprès des collectivités, pendant deux mois, au terme desquels la CDCI pourra proposer des amendements.

Les membres de la commission sont, une nouvelle fois, invités à s'exprimer territoire par territoire, selon la carte qui avait été commentée à la CDCI du 31 août, et présentée comme une ébauche issue des entretiens que le Préfet a eu, courant juillet, avec l'ensemble des présidents de communautés de communes et d'agglomérations.

DÉBAT

1. Territoire A – Communautés de communes de Beuzeville, Quillebeuf sur Seine, Roumois nord et Canton de Bourgtheroulde-Amfreville

Mary-Dominique Rouas, président de la communauté de communes du Roumois nord, soutient que les communautés de communes de Quillebeuf et du Roumois nord constituent un territoire indivisible. Il est à l'écoute concernant l'avenir des territoires de Beuzeville et d'Amfreville et insiste sur le fait qu'il n'est plus possible de rester à deux communautés de communes seulement.

Philippe Vanheule, président de la communauté de communes de Bourgtheroulde, se déclare favorable à une fusion à l'échelle du Pays du Roumois en y ajoutant la communauté de communes de Quillebeuf. Il exprime son attachement à un regroupement qui s'appuierait sur l'expérience de travail commune, acquise au sein du Pays du Roumois et déjà ancienne, puisque remontant aux années 70.

Hervé Maurey, sénateur-maire de Bernay, fait état du souhait de la communauté de communes de Beuzeville de se rapprocher d'Honfleur et de l'importance de tenir compte de la volonté des élus pour l'élaboration du schéma.

Le Préfet dit ne pas être opposé au rapprochement, qu'il connaît déjà, entre la communauté de communes du canton de Beuzeville avec la communauté de communes du Pays d'Honfleur.

Bruno Questel, président du Pays du Roumois, est favorable au regroupement. Basé sur un travail de 40 ans autour de l'élaboration du SCoT du Pays, celui-ci constitue une base pour le projet de territoire de la future intercommunalité. C'est un travail qui a coûté très cher et qu'il souhaite voir perdurer, sous réserve d'adaptations.

Sébastien Lecornu, président du conseil départemental, insiste à nouveau sur la nécessité « de grandir plutôt que grossir » pour assurer des projets de territoire de qualité et appuie les propos du sénateur-maire Hervé Maurey sur la prise en compte des résultats des élections municipales et départementales et de la volonté que vont exprimer les élus sur ce schéma une fois qu'il sera envoyé en consultation.

Jean-Paul Legendre, conseiller départemental, répète également la nécessité de tenir compte de la volonté des élus pour ne pas avoir une carte « hors sol ». Il souligne l'existence d'une coopération importante entre Amfreville et le Pays du Neubourg. Il indique que le territoire du Neubourg a les caractéristiques pour être autonome et possède un fort dynamisme et ajoute qu'il est le seul territoire à posséder un caractère rural sans être rattaché à une grande ville. Il estime d'autant plus important de maintenir un territoire rural dans le nouveau schéma, et que certaines communes envisagent de sortir de la communauté de communes de communes d'Amfreville pour rejoindre celle du Neubourg. Cependant, il rajoute que laisser le Pays du Neubourg seul, c'est le destiner demain au rattachement à une agglomération. Il ajoute que la réflexion reste ouverte.

Marie-Noëlle Chevalier, maire du Neubourg se fait l'interprète des communes de l'EPCI qui souhaitent une étude des différences de fiscalité entre les deux communautés de communes, avant de se prononcer en faveur du rapprochement avec Amfreville. En tant que maire de la commune du Neubourg, elle n'est pas favorable à ce rapprochement avec la communauté de communes d'Amfreville.

Le rapporteur de la commission, **François-Xavier Priollaud**, rappelle que la loi NOTRe n'impose que le rattachement des EPCI de moins de 15 000 habitants et souhaite maintenir une cohérence entre les pays, les SCoT et les cantons, tout en reconnaissant qu'il sera difficile d'avoir une adéquation parfaite. Il demande si un EPCI de plus de 15 000 habitants peut se voir adjoindre un voisin de moins de 15 000 habitants.

Le préfet, à l'intervention de plusieurs membres, assure qu'il n'aura pas d'objection à ce que des communes changent d'EPCI après le 1^{er} janvier 2017. Il précise en réponse au rapporteur qu'en effet, un EPCI de 15 000 habitants peut se voir imposer un EPCI voisin dont la démographie est inférieure à ce seuil.

2. Territoire B – Communautés de communes de Pont-Audemer et de Val de Risle

Michel Leroux, président de la communauté de communes de Pont-Audemer, dit que l'ensemble des maires de son intercommunalité est favorable au regroupement proposé par l'ébauche qui a été discutée à la CDCI le 31 août. Il souligne la cohérence de ce rapprochement, notamment du fait de la Vallée de la Risle et de la proximité des compétences entre les deux intercommunalités. Des rencontres ont été organisées avec les élus de la communauté de communes du Val-de-Risle pour évoquer la gouvernance de la future entité.

Francis Courel, conseiller départemental, maire de Saint-Philbert-sur-Risle, rejoint les propos de Hervé Maurey et Sébastien Lecornu et remercie le préfet pour la neutralité qu'il a souhaité imposer aux débats. Il confirme les propos de Michel Leroux. Ce territoire B correspond à la volonté des élus et à son histoire.

La cohérence de ce rapprochement est également soulignée par le rapporteur de la CDCI, **François-Xavier Priollaud**.

3. Territoire C – Communautés de communes du canton de Cormeilles, Canton de Thiberville et Vièvre-Lieuvin

Étienne Leroux, président de la communauté de communes du Vièvre-Lieuvin, expose que cette fusion est une étape. La communauté de communes de Thiberville a délibéré dans ce sens.

Pierre Espaldet, président de la communauté de communes de Thiberville, dit déjà travailler avec les communautés de Cormeilles et de Vièvre-Lieuvin. Les trois intercommunalités ont des points communs, autour de la ruralité.

Le rapporteur, **François-Xavier Priollaud**, ajoute que la fusion des territoires B et C s'envisagera à moyen terme, mais que pour l'heure, la proposition semble convenir.

4. Territoire D – communautés de communes du Canton de Broglie, Bernay et ses environs, Intercom du Pays Brionnais, Canton de Beaumesnil et Intercom Risle et Charentonne

Jean-Claude Rousselin, président de l'Intercom Risle et Charentonne, rapporte les craintes de certains élus à propos de l'organisation de la future structure en particulier en matière de fiscalité et de proximité. L'alignement des compétences inquiète également, car la communauté de communes de Bernay a moins de compétences. Le débat n'a certes pas été tranché, mais, pour lui, il serait peut-être dommage de procéder à cette fusion.

Invité par le préfet à s'exprimer, **Frédéric Scribot**, président de l'Interco du Pays Brionnais, indique avoir abordé la fusion avec son conseil communautaire, étant obligé de fusionner, il expose qu'il n'y a pas d'opposition au projet; même si les craintes sont partagées concernant la taille du futur EPCI et l'harmonisation des compétences. Néanmoins, le territoire D est cohérent et doit être défendu.

Lionel Prévost, vice-président de l'Intercom Risle et Charentonne, fait état des difficultés qui se présenteront pour fonctionner avec une intercommunalité de 60 000 habitants. La fiscalité augmentera, beaucoup d'aménagements seront nécessaires. Il propose deux communautés de communes au lieu d'une, et que les plus grands projets soient confiés à un syndicat mixte.

Hervé Maurey indique que c'est à l'EPCI de veiller à la présence d'équipements de proximité, en assurant leur maillage. Il n'est pas favorable à un syndicat d'investissement composé de deux EPCI. Une grande intercommunalité ne va pas forcément contre l'intérêt des petites communes.

Invité à nouveau par **le Préfet** à s'exprimer, **Frédéric Scribot**, président de l'Intercom du Brionnais, expose que la fusion avec la seule « Intercom Risle et Charentonne » serait confortable, mais ne respecterait pas le bassin de vie. Les difficultés organisationnelles ne doivent pas remettre en cause la cohérence du territoire. Il rapporte le souhait des élus de sa communauté pour une fusion avec Bernay.

Le préfet constate et regrette que deux avis de nature un peu différente s'expriment sur ce territoire entre la communauté de communes de Risle Charentonne et celle de l'Intercom du Brionnais.

Hervé Maurey convient que cette nouvelle intercommunalité va demander des adaptations et des évolutions, mais il s'agit d'une « marche haute » qui permettra ensuite à la structure d'être stable pendant plusieurs décennies et de constituer un pôle fort à l'ouest du département, apte à offrir les infrastructures et des services dont les habitants ont besoin. La perte de convivialité et de proximité, dont s'inquiètent certains élus, sera compensée par un territoire plus dynamique. L'essentiel est d'être ambitieux et volontariste.

Réagissant à l'intervention de Hervé Maurey, **Marc-Antoine Jamet**, conseiller régional et maire de Val-de-Reuil, souligne que ces deux valeurs convivialité et proximité sont des valeurs humaines importantes. Il faut veiller à ne pas être guidé, seulement, par une vision abstraite et expansionniste.

Sébastien Lecornu dit qu'il faut être pragmatique. Puisque la loi existe, il faut l'appliquer et ne pas oublier l'influence des grands territoires qui entourent l'Eure pour préparer l'avenir. Le territoire D tel qui est proposé disposerait d'une taille critique intéressante.

Lionel Prévost précise que la question des compétences sociales va se poser, car leur mise en œuvre coûte très cher et réduira les marges d'investissement de l'intercommunalité, en plus de générer des difficultés organisationnelles et fiscales. Il appuie les propos de Jean-Paul Legendre sur l'avenir du département : s'il est amené à disparaître, alors une intercommunalité plus grosse se justifiera mais, pour l'instant, c'est risqué.

Le préfet fait remarquer que ces observations concernent la loi NOTRe et les débats parlementaires qui l'ont précédée, et non ceux de la CDCI et le schéma sur lequel les collectivités vont être amenées à se prononcer. Or, le propos de la loi n'est pas de réduire les investissements mais d'élargir les périmètres. Il a bien conscience que fusionner prend du temps. Il précise que des amendements au schéma pourront être déposés à la CDCI et qu'il les acceptera, à la condition qu'ils soient conformes aux objectifs de la loi.

Jean-Noël Montier, président de la communauté de communes de Beaumesnil, affirme que la commune nouvelle peut servir d'outil de proximité et qu'il ne faut pas être trop frileux.

Alfred Recours, président de la communauté de communes de Conches, souhaite insister sur l'intercommunalité infra-communautaire, c'est-à-dire les syndicats. La disparition des SIVOS en particulier fera perdre en proximité et touchera la gestion au quotidien. Il s'interroge sur ce qu'il adviendra des EPCI à fiscalité propre où la taxe professionnelle unique est déjà en place. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de simulations sur ces aspects.

Le préfet répond qu'aucune suppression de SIVOS ne sera proposée au schéma mais qu'il faudra s'y intéresser rapidement. La création de communes nouvelles aura aussi un impact sur les nouveaux EPCI.

5. Territoire E – communautés de communes d'Amfreville la Campagne et Pays du Neubourg

Jean-Paul Legendre, président de la communauté de communes du Neubourg, précise à nouveau que la communauté du Neubourg a des affinités avec Amfreville, mais que le Neubourg peut rester autonome et se développer dans sa ruralité. Le rapprochement implique qu'il faut dégager des majorités qualifiées. Il se félicite des études portées par le conseil départemental qui devraient aider à se positionner, en particulier en ce qui concerne la fiscalité. Il est d'accord avec la crainte exprimée par Alfred Recours concernant l'évolution des charges publiques.

Marie-Noëlle Chevalier, maire du Neubourg, réitère que les élus sont inquiets de se prononcer sans informations financières précises, dès lors que les communautés du Neubourg et d'Amfreville ont des fiscalités très différentes. La ville du Neubourg est contre une telle fusion, risquant d'être perdante dans l'opération.

Bruno Questel, en sa qualité de conseiller départemental du canton, comprend les craintes des élus du Neubourg et d'Amfreville et précise qu'il faudra appréhender les problèmes de fonctionnement à l'aune des créations de communes nouvelles pour mettre en œuvre les mécanismes de rationalisation des dépenses publiques.

6. Territoire F – communautés de communes du Canton de Rugles, Pays de Verneuil-sur-Avre, Canton de Breteuil-sur-Iton, Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure

Gérard Chéron, président de la communauté de communes de Breteuil, expose que quatre des communautés travaillent au rapprochement depuis plus d'un an. À la suite de la proposition de rattachement de la communauté de communes de Rugles, trois communautés ont délibéré favorablement pour une fusion des cinq intercommunalités : Verneuil, Rugles et Breteuil. Cette fusion permettra d'exister par rapport aux intercommunalités environnantes.

Alain Petitbon, président de la communauté de communes de Verneuil, appuie les propos de Gérard Chéron. La communauté de communes de Verneuil s'est déclarée favorable à la fusion avec Rugles avec quelques ajustements, et ce malgré l'opposition affirmée de la ville de Verneuil à cette fusion à cinq intercommunalités.

Christian Dorge, président de la communauté de communes de Damville, confirme que le conseil communautaire de Damville va bientôt délibérer, en principe favorablement. Ses membres connaissent moins bien la communauté de Rugles, d'où une certaine inquiétude mais il n'y a pas d'opposition de principe.

Sylvain Fleury, vice-président de la communauté de communes rurales du sud de l'Eure, en l'absence de Joël Hervieu président, est autorisé par la CDCI à prendre la parole. Il souhaite informer la CDCI qu'aujourd'hui, cinq maires de la communauté de communes rurales du sud de l'Eure souhaitent rejoindre la communauté d'agglomération de Dreux et sept ne le souhaitent pas.

Sylvain Boreggio, président de la communauté de communes de la Porte Normande, précise avoir été approché par des élus de la communauté de communes rurales du sud de l'Eure. Il aimerait connaître la position de ce territoire.

Marc-Antoine Jamet dit que le poids de la ville de Verneuil n'est pas négligeable. Il propose que soit étudiée la proposition alternative qu'a fait connaître le maire de Verneuil-sur-Avre sur ce territoire du sud du département.

Le préfet explique qu'il lui importe d'équilibrer économiquement ce territoire en proximité du pôle de Dreux et qu'il n'est pas favorable pour faire une intercommunalité de la « RN12 » qui isolerait les trois autres EPCI au regard d'un futur développement économique aux abords de la voie rapide.

Sébastien Lecornu affirme le principe du respect des frontières du département pour construire un ensemble cohérent et solide, plutôt que se laisser absorber par des voisins plus ambitieux.

7. Territoire réunissant le Grand Évreux Agglomération et la communauté de communes de la Porte Normande

Sylvain Boreggio expose qu'après avoir écarté un regroupement avec le territoire F, sa communauté de communes a souhaité faire preuve d'audace et envisage un rapprochement avec le Grand Évreux Agglomération.

Guy Lefrand expose qu'il y a peu d'opposition au sein du GEA à ce projet de fusion. Il souhaite le voir intégré dans le schéma. À défaut, il passerait par la procédure de droit commun, mais souhaite que la CDCI suive ce choix.

Alfred Recours confirme, même si l'EPCI qu'il préside n'est pas concerné par le seuil législatif, ses propos (exprimés lors de la précédente réunion de la CDCI) : en l'absence de travail approfondi, il n'est pas prêt à envisager un rapprochement avec le GEA tout en reconnaissant l'appartenance de la communauté de communes du Pays de Conches au bassin de vie d'Évreux. Il faudra voir plus tard, quitte à passer par le droit commun sur la base d'études préalables qui auront été faites et qui auront prouvé la pertinence de ce rapprochement.

8. Territoire G – Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure, communautés de communes des Andelys et des Environs et Epte-Vexin-Seine

Sébastien Lecornu, Frédéric Duché et Guy Burette n'ont pas de remarques particulières sur ce projet. Le préfet informe la CDCI que Michel Jouyet, président de la communauté de communes Epte-Vexin-Seine absent ce jour, y est favorable et vient de destiner un courrier confirmant ce choix.

9. Territoire H – Communautés de communes du Canton d'Étrépagny et Gisors-Epte-Lévrière

James Blouin, président de la communauté de communes de Gisors, rappelle que c'est la notion de bassin de vie qui a été retenue pour ce territoire. Il regrette donc que le rapprochement avec des communes de l'Oise n'ait pas été possible.

Le préfet lui rappelle que sa position est plutôt favorable à un rapprochement avec l'Oise mais que les élus de ce département s'y refusent, pour le moment. Rien ne semble pouvoir s'opposer ultérieurement à l'adhésion de plusieurs communes de l'Oise.

James Blouin dit que les « portes restent ouvertes » sur ce projet. Aucune étude n'a été faite. Il recherche un projet raisonnable, cohérent, et à dimension humaine.

Perrine Forzy, présidente de la communauté de communes d'Étrépagny, rapporte qu'après un conseil communautaire et une conférence des maires, il apparaît que les élus ont l'intuition qu'ils ne pourront avancer qu'en se tournant vers la CAPE et l'Axe Seine.

Le préfet répond qu'il souhaite respecter une logique d'espace sans affaiblir Gisors. Dans un premier temps, il souhaite maintenir la proposition de territoire H.

Alexandre Rassaërt, conseiller départemental et maire de Gisors, indique que si un projet Vexin-Seine émerge, il ne veut pas être en dehors de ces réflexions. Il ne souhaite pas que les portes se ferment sur l'avenir du « territoire H ».

Sébastien Lecornu indique que les maires de la CAPE ont donné leur confiance à l'agglomération pour engager les discussions sur d'éventuels nouveaux projets de rapprochement supplémentaires.

Le préfet pense que la carte en cours ne sera pas la dernière carte de l'intercommunalité de l'Eure. La tendance depuis la loi dite « Chevènement » est de centrer la réflexion à partir des zones urbaines et des influences d'agglomération. Depuis plus de vingt ans, les EPCI urbains, qui se sont souvent inspirés des données INSEE sur les bassins de vie, ont eu tendance à élargir leurs périmètres au détriment des EPCI ruraux contigus qui sont demeurés dans une posture moins ambitieuse et plus défensive. Or, l'Eure qui n'a pas de chef-lieu départemental très important, subit les influences urbaines au nord et au sud avec Rouen et Dreux, sans compter la grande couronne parisienne dont la seule « frontière » commune avec la future grande Normandie sera le département de l'Eure. Tous ces éléments plaident une attention toute particulière que l'on doit porter aux EPCI « frontaliers » qui doivent être forts car offrant, en contre-partie de l'emploi des métropoles, des zones de résidence et un cadre de vie favorisé aux ménages qui ne veulent pas vivre en ville tout en y travaillant.

10. Territoire I – Communautés de communes de l'Andelle et Canton de Lyons-la-Forêt

Thierry Plouvier, maire de Lyons-la-forêt, souligne que cet EPCI sera l'un des plus petits du département, à la frontière avec la Seine-Maritime. Une étude financière est en cours. Sans s'y être opposé, il indique qu'il ne sent pas de réelle volonté de la part de la communauté de communes de l'Andelle de fusionner. Une frontière est aussi commune avec la communauté d'Étrépagny...

Philippe Gérics, président de la communauté de communes de l'Andelle, indique qu'ils engageront un rapprochement avec la métropole de Rouen à plus ou moins long terme. Avant cela, il faut bien se positionner au niveau fiscal. Il s'inquiète, car une fusion pourrait leur être imposée, alors même qu'ils sont au-dessus du seuil.

Le préfet confirme qu'il peut proposer cette fusion avec la communauté de communes de Lyons-la-Forêt.

La commission autorise le **député Frank Gilard** à s'exprimer. Il considère que la métropole de Rouen est un danger pour le département et qu'il ne faut pas encourager sa tentation d'expansionnisme.

Jacques Poletti, maire de Vandrimare, expose que toute la population de l'Andelle est orientée vers le bassin de vie de Rouen. Ce rapprochement avec Rouen est une volonté des élus de la communauté de communes de l'Andelle et il incite la communauté de Lyons à suivre le même raisonnement.

Le préfet dit à nouveau que les territoires ruraux ne doivent pas cultiver un complexe d'infériorité par rapport aux aires urbaines, car ils ont d'autres choses à offrir : la résidence, les loisirs, le cadre de vie notamment. Si on ne considère pas cela, on risque de faire disparaître les zones rurales autour des agglomérations. Il encourage les élus à avoir une réflexion stratégique et à penser une intercommunalité choisie, réfléchie et non subie.

Bruno Questel rappelle que les élus du Pays du Roumois ont décidé de ne pas se tourner vers Rouen et de se donner les moyens d'une intercommunalité euroise forte .

Le rapporteur François-Xavier Priollaud, également maire de Louviers, indique que l'on peut avoir de l'activité économique et offrir aussi un cadre de vie.

La commission autorise le **député Jean-Louis Destans** à s'exprimer. Il partage la volonté du Préfet de proposer des regroupements dans les frontières du département. Sur la méthode retenue, il expose qu'il vaut mieux trouver un accord sur les regroupements obligatoires plutôt que procéder par amendements. Il demande aux protagonistes des différents territoires où des difficultés apparaissent de se réunir pour essayer de recueillir le consensus. Il rappelle au préfet qu'il faut aussi « peser » les considérations exprimées par les élus, comme celles qu'a évoquées le maire de Verneuil-sur-Avre lors des consultations.

Le préfet revient sur la méthode. Il indique que cette discussion sur le nouveau schéma de coopération intercommunale est actuellement en cours dans tous les départements. Il réaffirme son attachement à préserver l'équilibre économique des territoires. Il indique enfin qu'il prendra en compte l'expression majoritaire des délibérations qui interviendront après la communication du schéma aux communes, c'est-à-dire après le 15 octobre.

Bernard Leroy, président de la communauté d'agglomération Seine-Eure, dit qu'ils ont déjà vécu une fusion et n'ont aucune volonté de rejoindre Rouen. Une collaboration entre les deux agglomérations existe dans le cadre du pôle métropolitain mais il n'y a aucun projet d'absorption. Il indique avoir été contacté par des communes limitrophes souhaitant rejoindre la CASE.

Pour **Marc-Antoine Jamet**, il n'y a pas de risque d'annexion par la métropole et il est important, reprenant les termes du préfet, de ne pas cultiver un funeste complexe d'infériorité vis-à-vis des zones urbaines, et en particulier de Rouen. Chacun est à sa place et chacun dispose d'atouts complémentaires.

Thierry Plouvier espère que tous ces propos ont été entendus par la communauté de communes de l'Andelle. Il ajoute, par ailleurs, que Rouen ne voudra pas forcément des communes de l'Eure.

Invitée par le **Préfet** à s'exprimer, **Perrine Forzy** exprime sa préoccupation quant au développement du territoire. Elle juge un rapprochement avec la CAPE plus « porteur » qu'une fusion entre les communautés de communes de Lyons-la-forêt et Étrépagny.

Joël Bourdin, président du SAEP de la Charentonne, se réjouit de la position qui consiste à éviter les fusions hors du département. Selon lui, la menace expansionniste existe. Il estime que certaines structures sont encore faibles, ce qui sera problématique par exemple pour les investissements qui seront liés à la compétence de gestion des milieux aquatiques et des investissements nécessaires à la prévention des inondations. Il y aura besoin d'un autre schéma pour ces sujets.

Jacques Poletti expose que l'interdiction faite à la communauté de l'Andelle de se rapprocher de Rouen sera mal vécue, tout en affirmant qu'il n'est pas hostile à un rapprochement avec la communauté de communes de Lyons-la-Forêt. Le rapprochement avec Rouen devrait être une possibilité ouverte pour l'avenir.

Catherine Meulien, présidente de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine est autorisée à s'exprimer par la commission. Elle rappelle que la communauté de communes Eure-Madrie-Seine, encore sous le choc du décès de son président, a des partenariats avec la CASE et le GEA. Les élus communautaires vont se réunir pour en discuter. À ce stade, il n'est pas envisagé de rapprochement.

Le préfet saisit l'occasion qu'il lui est offerte pour rappeler que des élections municipales complètes vont avoir lieu à Aubevoye les 6 et 13 décembre prochains.

Frédéric Duché indique la nécessité d'ouvrir la discussion pour une réflexion autour de l'Axe Seine. Il aimerait voir des simulations fiscales et financières à ce sujet.

Le préfet expose que ce flou sur la fiscalité et les finances existe pour tous les schémas en France. Même en mars prochain, lors de l'adoption du schéma, les informations ne seront pas exhaustives. Il indique que la DDFIP mettra à disposition des collectivités des simulations et aidera au maximum de ce que ses services pourront faire.

Gilles Roche, directeur départemental des finances publiques, indique que ses services ont déjà commencé à travailler sur plusieurs hypothèses à partir de la carte communiquée à la CDCI du 31 août dernier. Il conviendra néanmoins de mettre ces études en perspective en fonction de l'évolution de la carte qui établira le schéma départemental présenté le 15 octobre et des simulations fiscales. Il souligne toute la difficulté à donner une appréciation sur le potentiel fiscal et économique d'un territoire.

François Loncle, député, est autorisé à parler par la commission. Il approuve la méthode de travail adoptée par le préfet et ne comprend pas les inquiétudes à l'égard de Rouen. Coopération ne veut pas dire absorption ou fusion. Par ailleurs, il plaide pour un Pays du Roumois préservé et dit y être très attaché.

Le préfet conclut la réunion en disant que la CDCI au cours de laquelle le schéma sera présenté à ses membres se réunira le jeudi 15 octobre 2015, à 9h30.



René BIDAS

Annexe : liste des présents



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

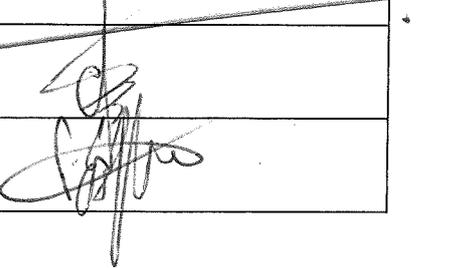
PRÉFECTURE DE L'EURE

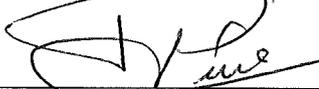
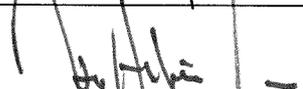
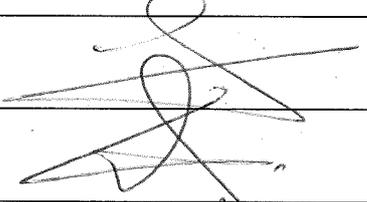
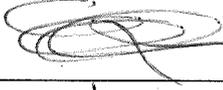
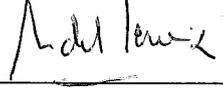
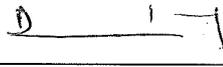
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

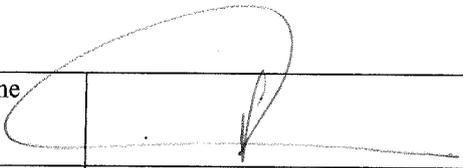
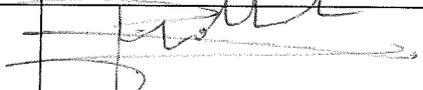
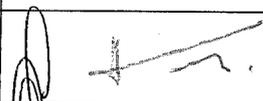
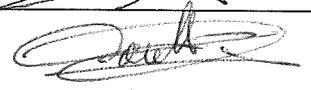
REUNION DE LA CDCI

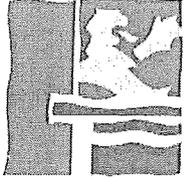
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

FEUILLE DE PRESENCE

		SIGNATURE
ANTHIERENS André Maire de Carsix	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
BLOUIN James Président de la Communauté de communes Gisors Epte Lévière	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
BOREGGIO Sylvain Président de la Communauté de communes la Porte Normande	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
BOURDIN Joël Président du S.A.E.P. de la Charentonne	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
BURETTE Guy Président de la Communauté de communes des Andelys et de ses environs	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
CHAUVIN Pierre Maire du Chamblac	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
CHERON Gérard Président de la Communauté de communes du canton de Breteuil	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
CHEVALIER Marie-Noëlle Maire du Neubourg	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
COQUELET Jean-Jacques Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
COUREL Francis Maire de St Philbert sur Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
DORGE Christian Maire de Roman	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
DOSSANG Guy Vice-président du Grand Evreux Agglomération	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
DUCHE Frédéric Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
DUVALLET Catherine Maire-adjointe de Val de Reuil	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
ESPALDET Pierre Président de la Communauté de communes du canton de Thiberville	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	

FORZY Perrine Présidente de la Communauté de communes du canton d'Etrépagny	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
GERICS Philippe Président de la Communauté de Communes de l'Andelle	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
HERVIEU Joël Président de la Communauté de communes rurales du sud de l'Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excuse
JACQUET Richard Vice-président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
JAMET Marc-Antoine Conseiller Régional	Représentant du conseil régional	
JEANNE Danielle Maire d'Aulnay sur Iton	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
JOUYET Michel Président de la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	Absent excuse
LECORNU Sébastien Président du conseil départemental	Représentant du conseil départemental	
LEFRAND Guy Maire d'Evreux	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
LEGENDRE Jean-Paul Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
LEONARD Yves Conseiller Régional	Représentant du conseil régional	Absent excuse
LEPORTIER Pierre Maire d'Ezy sur Eure	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
LEROUX Etienne Président de la Communauté de communes du Vièvre-Lieuvin	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
LEROUX Michel Président de la Communauté de communes de Pont Audemer	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
LEROY Bernard Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
MAUREY Hervé Maire de Bernay	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
MONTIER Jean-Noël Maire de Ste Marguerite en Ouche	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
OUZILLEAU François Maire-adjoint de Vernon	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
PERRAUDIN Pascale Maire de Grosley sur Risle	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
PETITBON Alain Président de la Communauté de communes du pays de Verneuil sur Avre	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	

PLOUVIER Thierry Maire de Lyons la Forêt	Représentant des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	
POLETTI Jacques Maire de Vandrimare	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
PREVOST Lionel Vice-président de l'Intercom Risle et Charentonne	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
PRIOLLAUD François-Xavier Maire de Louviers	Représentant des 5 communes les plus peuplées du département	
QUESTEL Bruno Maire de Bourgtheroulde-Infreville	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	
RASSAERT Alexandre Conseiller Départemental	Représentant du conseil départemental	
RECOURS Alfred Vice-président du Syndicat mixte ouvert Eure Numérique	Représentant des syndicats mixtes et syndicats de communes	
REMY Jean-Claude Maire de Fleury sur Andelle	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	Absent excuse
ROUAS Mary-Dominique Président de la Communauté de communes du Roumois Nord	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
ROUSSELIN Jean-Claude Président de l'Intercom Risle et Charentonne	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
SCRIBOT Frédéric Président de l'Intercom du Pays Brionnais	Représentant d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre	
VANHEULE Philippe Maire de Bosc Roger en Roumois	Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département	



REGION
HAUTE
NORMANDIE

POUVOIR

JE SOUSSIGNE

M.Yves LEONARD

FONCTION

Conseiller Régional

DONNE POUVOIR A

M.Marc-Antoine JAMET

FONCTION

Vice Président

POUR ME REPRESENTER ET VOTER EN MON NOM A LA CDCI DE
L'EURE EN DATE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015.

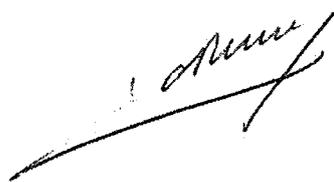
Date 24.09.2015

Signature

BON POUR POUVOIR

Je soussigné, M REMY membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale au titre des représentants de Représentant des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département

Donne pouvoir à M POLETTI siégeant au titre du même collège, pour me représenter à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui aura lieu le lundi 28 septembre 2015 à 9 h 30 à la préfecture d'Evreux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Remy', with a long horizontal stroke extending to the left.